

Union internationale des télécommunications

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Florianópolis, 5-14 octobre 2004

Résolution 26: Assistance aux Groupes régionaux de tarification

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

RÉSOLUTION 26

Assistance aux Groupes régionaux de tarification

(Genève, 1996; Montréal, 2000; Florianópolis, 2004)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Florianópolis, 2004),

considérant

- a) que la Commission d'études 3 a créé en son sein les groupes régionaux de tarification;
- b) que l'activité de la plupart de ces groupes est devenue de plus en plus importante;
- c) que l'étude des taxes de répartition ainsi que l'étude de la plupart des aspects économiques des services de télécommunication nécessitent des moyens humains et financiers qui ne sont pas toujours à la disposition des pays en développement et notamment des pays les moins avancés;
- d) que, dans la détermination des taxes de répartition, les coûts du réseau national aux deux extrémités de la relation constituent l'élément le plus important;
- e) que la Commission d'études 1 du Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) a reçu pour mandat d'étudier, entre autres, la question du rééquilibrage des tarifs dans les pays en développement;
- f) que les groupes régionaux de tarification existants (TAF, TAL, TAS) ont dans une large mesure élaboré leur méthodologie de calcul des coûts;
- g) qu'il faut continuer de mettre en œuvre ces méthodologies existantes de calcul des coûts, tout en les adaptant à l'évolution des choses,

prie le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

de coopérer avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications pour:

- i) continuer d'apporter une assistance particulière aux groupes régionaux de tarification pour poursuivre l'étude des méthodes et/ou des méthodologies et des critères à utiliser pour la détermination des taxes de perception et des autres taxes;
- ii) encourager le développement continu par les membres des groupes régionaux d'outils d'application informatisés en rapport avec leur méthodologie de calcul des coûts;
- iii) prendre les mesures appropriées pour faciliter les réunions des groupes régionaux de tarification et favoriser les synergies nécessaires entre les deux Secteurs.